



Fonction publique

Mai 2010

**Une augmentation des cotisations retraite pour les fonctionnaires...**

**Ce n'est pas une baisse de pouvoir d'achat, çà, Monsieur le Ministre ?**

Le gouvernement ne dit rien, ou du moins, ne dévoile pas officiellement ses intentions concernant la pension des fonctionnaires et pourtant les rumeurs vont bon train.

Hier encore, la presse s'est faite l'écho (pour ne pas nommer le quotidien) de paroles prononcées par certains ministres indiquant que non seulement l'âge légal de départ en retraite serait relevé (l'annonce quasi officielle est tombée) mais que le taux de cotisation des fonctionnaires, plus faible que dans le privé (7,85 % contre 10,65%), pourrait être augmenté. Sur ce point, c'est donc l'alignement sur le privé qui aurait les faveurs du gouvernement ...mais pas les nôtres !

**Pourtant, l'engagement n° 6 du gouvernement contenu dans le document d'orientation « écartait toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français... Le gouvernement écarte donc toute hausse générale des impôts et des cotisations sociales. »**

Alors, Monsieur le Ministre, il va vous falloir reprendre votre calculatrice et finir par arriver à la même conclusion que la nôtre : une augmentation des cotisations retraites des fonctionnaires de 2,8 % (10,65 % - 7,85 %) se traduira bien par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et donc du niveau de vie de « certains » Français.

A Solidaires, nous avons depuis longtemps pris la calculatrice et nous vous livrons nos résultats.

**1 – Taux de cotisation :**

Dans le secteur privé, les taux de cotisations diffèrent selon que le salarié est cadre ou non cadre et donc qu'il cotise ou non à la caisse de retraite complémentaire AGIRC. Le taux moyen des cotisations dans le privé s'élève à environ 10,65 %.

Dans le public le taux de cotisation est uniforme : 7,85 % sauf en ce qui concerne certaines primes soumises à cotisation. Dans l'exemple qui suit : Prime AS « Aide soignant » 9,35 % et IMT Indemnité mensuelle de technicité 20% ». Il est fait abstraction des cotisations versées au RAFP.

**Augmentation du taux de cotisation pour les fonctionnaires : 10,65 % - 7,85 % = 2,80%**

**2 – Valeur actuelle du point d'indice FP : depuis le 1/10/2009 : 4, 607254 €**

**Pertes financières dues à l'augmentation des cotisations**  
**Calculs effectués à partir des fiches de paie de décembre 2009.**

Profil du fonctionnaire	Salaires brut Points indice X 4,607254 EUROS (1)	Cotisation à 7,85 % (1) x 7,85 % (2)	A percevoir (1) – (2) (3)	Actuelle	A percevoir (3) – (4) (5)	Perte financière mensuelle (3) – (5)	% de perte par rapport au brut (col (1))
<b>Catégorie C</b>							
Etat – Culture Indice 326	1 501,96	117,90 €	1 384,06 €	159,95 €	1 342,01 €	- 42,05 €	2,80 %
Etat – MAAP Indice 392	1 806,04	141,77 €	1 664,27 €	192,34 €	1 613,70 €	- 50,57 €	2,80 %
Santé - CHU Aide soignant Indice 394 Prime AS	1 815,25 + 181,53	159,47 €	1 837,29 €	210,29 €	1 786,49 €	- 50,80 €	2,80 %
Etat - Finances IMT Indice 394	1 815,25 + 93,99 €	161,28 €	1 747,97 €	212,12 €	1 697,12 €	- 50,85 €	2,80 %
Territoriale Indice 416	1 916,61	150,45 %	1 766,16 €	204,11 €	1 712,50 €	- 53,66 €	2,80 %
<b>Catégorie B</b>							
Etat - Finances IMT Indice 443	2 041,01 + 93,99	178,99 €	1 956,01 €	236,15 €	1 898,82 €	- 57,19 €	2,80 %
Territoriale Indice 491	2 262,16	177,58 €	2 084,58 €	240,92 €	2 021,24 €	- 63,34 €	2,80 %
SA – La Poste Indice 498	2 294,42	180,11 €	2 114,31 €	244,35 €	2 050,07 €	- 64,24 €	2,80 %
Etat - Finances IMT Indice 514	2 368,13 + 93,99	204,68 €	2 257,44 €	270,98 €	2 191,14 €	- 66,30 €	2,80 %
EPIC - ONF B - C II Indice 534	2 460,27	193,13 €	2 267,14 €	262,02 €	2 198,25 €	- 68,79 €	2,80 %
<b>Catégorie A</b>							
Etat – Educ Nat Indice 567	2 612,31	205,07 €	2 407,24 €	278,21 €	2 334,10 €	- 73,14 €	2,80 %
Etat – Finances IMT Indice 626	3 031,57 + 93,99	256,76 €	2 868,88 €	341,64 €	2 783,92 €	- 84,96 €	2,80 %
Etat Finances IMT Indice 706 (**)	3 252,72 + 93,99	274,12 €	2 851,44 €	365,19 €	2 760,37 €	- 91,07 €	2,80 %

*Les taux particuliers sur certaines primes sont conservés pour les besoins de l'étude.*

La baisse du pouvoir d'achat de 2,80 % qu'entraînerait une hausse des cotisations retraite ne ramènerait même pas la valeur actuelle du point d'indice à ce qu'elle était au 1<sup>er</sup> novembre 2005 (4,47824 €) . Ce serait donc gommer, d'un seul coup, par une telle décision, les insuffisantes actualisations obtenues depuis novembre 2005. Les négociations salariales du printemps 2010 risquent d'être « chaudes, chaudes » car pour Solidaires, et compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat déjà enregistrée par les fonctionnaires (+ de 7% depuis l'année 2000), le ministre ne pourra s'en tirer avec (s'il y a) une largesse de + 0,5%.

Dans certains pays d'Europe, c'est la « crise » et les fonctionnaires sont les premiers boucs émissaires des politiques libérales. En France, le Président de la République dit avoir sauvé le pays de la crise, mais il agit, au prétexte de sauver le système des retraites, de la même façon que ses homologues en voulant faire payer la crise à celles et à ceux qui n'en sont pas les responsables. Pour Solidaires, si nous n'agissons pas, ce sera, en plus de cette nouvelle baisse du pouvoir d'achat, le gel des salaires des fonctionnaires.